

GUIDE DE CANDIDATURE ACCOMPAGNATEUR BDM

La démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) vise à améliorer la qualité environnementale et la performance énergétique des projets dans le domaine de la construction et de la rénovation. Au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre ou auprès du maître d'ouvrage, on appelle « Accompagnateur BDM » le professionnel qualifié qui intervient à différentes phases (conception, réalisation, usage) pour valoriser les efforts réalisés en matière de qualité environnementale ou impulser des améliorations dans ce sens.

Ces professionnels ont une capacité d'intervention dans différents domaines (énergie, eau, matériaux, site, management/social...), et cela aux différentes phases d'un projet. De ce fait, l'association EnvirobatBDM vérifie au préalable que les professionnels qui peuvent accompagner les projets tout au long de la démarche BDM possèdent une expérience minimale suffisante ainsi qu'une connaissance des principaux domaines de la qualité environnementale du bâtiment.

ETAPES À SUIVRE

1- INFORMATION SUR LE STATUT

Suite à une première prise de contact avec l'EnvirobatBDM, vous recevez un email vous précisant les conditions pour devenir Accompagnateur BDM.

Le statut d'Accompagnateur BDM est accordé aux professionnels qualifiés et du fait de la nature participative de la démarche BDM, il appelle un engagement dans la vie de notre association en prenant part à au moins deux événements par ans (commissions BDM, groupes de travail, colloques). L'ensemble des conditions sont précisées dans la Charte accompagnateur, qui doit être signée chaque année.

2- DÉPÔT DE CANDIDATURE

Si vous souhaitez candidater au statut d'Accompagnateur BDM, veuillez :

- Compléter le questionnaire indiqué dans l'email ; vous devrez vous munir d'un CV, de vos références (le cas échéant) ainsi que d'une copie de votre attestation d'assurance professionnelle ;
- Si vous n'êtes pas encore adhérent d'EnvirobatBDM, veuillez contacter le secrétariat (contact@envirobatbdm.eu) pour toutes informations.

3- EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Votre candidature sera examinée par deux salariés d'EnvirobatBDM :

- Le critère d'expérience est interprété au regard de votre expérience sur au moins 5 années de chantier + de votre rôle ou de vos actions sur au moins deux projets pour améliorer un ou plusieurs aspects de la qualité environnementale du bâti ;
- Un retour vous sera fait dans un délai de deux semaines ; en cas de question sur votre parcours, les examinateurs pourront être amenés à vous contacter pour un court entretien.

4- INSCRIPTION À LA FORMATION

La formation pour maîtriser les outils, les procédures et les méthodes d'accompagnement des projets en démarche BDM a lieu trois fois par ans. Veuillez consulter la page web du centre de formation d'EnvirobatBDM pour connaître les dates de la prochaine session.

- Elle se déroule sur deux jours consécutifs, généralement à Marseille,
- Il est également possible de suivre la formation en tant qu'auditeur libre.

5- OBTENTION DU STATUT D'ACCOMPAGNATEUR

Suite à la formation, pour valider le statut d'Accompagnateur BDM, les candidats doivent :

- Participer à au moins trois commissions BDM, ainsi qu'à un séminaire annuel des Accompagnateurs BDM ;
- Adhérer à EnvirobatBDM à chaque début d'année et transmettre à EnvirobatBDM la charte de l'Accompagnateur BDM signée ;
- S'engager à se former régulièrement sur les thèmes du bâtiment durable.

Un certificat est délivré sur une base annuelle par EnvirobatBDM.

INFORMATIONS UTILES

- » Il vous est possible de suivre la formation des accompagnateurs en tant qu'auditeur libre pour les personnes qui désirent bien comprendre la démarche BDM sans pour autant réaliser l'accompagnement des projet en démarche BDM.
- » La démarche BDM est issue d'un travail collaboratif de centaines de professionnels de l'acte de bâtir depuis plus de 15 ans. Vous serez invité à apporter également votre contribution, même modeste, en participant aux groupes de travail (d'amélioration du référentiel) ou à des commissions BDM.
- » Vous pouvez faire appel au développeur commercial d'EnvirobatBDM pour promouvoir la démarche auprès de maîtres d'ouvrages, ou pour toutes questions, obtention de matériel promotionnel, etc.
- » Il existe un annuaire des Accompagnateurs BDM disponible sur le site web d'EnvirobatBDM.
- » **Handicap** : pour toutes questions ou demandes, vous pouvez contacter notre référente, Céline Boucly (04 95 043 044).
- » **Démarche Qualité EnvirobatBDM** : des suggestions, des avis ou des plaintes ? Nous vous invitons à prendre un instant pour nous en faire part : ticket.envirobatbdm.eu

CONTACT

Céline BOUCLY
contact@envirobatbdm.eu

envirobatbdm

EnvirobatBDM est organisme de formation enregistré sous le n° 93 13 13915 13 auprès du préfet de la Région Sud. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. **SIRET n° 480 512 201 00033**

EnvirobatBDM est soutenue par la Région PACA et l'ADEME.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation.

Des suggestions, remarques ou idées ?

Laissez un message sur notre site dédié, nous examinons chaque retour avec attention :
« ticket.envirobatbdm.eu »

Les coordonnées d'EnvirobatBDM

32 Rue de Crimée, 13003 Marseille
Tel.: 04 95 043 044
Mel : contact@envirobatbdm.eu